

## Fiche de poste

RÉFÉRENCE POSTE :

### DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

**Intitulé de poste** Adjoint au sous- directeur du pilotage et de l'optimisation des moyens

**Famille professionnelle (RMJ) :** Politiques publiques -Finances -budget

**Emplois-type (RMJ) :** Direction emploi fonctionnel

**Corps concerné :** Administrateur civil ou corps équivalent.

**Grade :**

**Affectation :** Ministère de la Justice

Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Sous-direction du pilotage et de l'optimisation des moyens (SDPOM)

Bureau de l'appui au pilotage du secteur associatif habilité (L4)

**Localisation :** Site Millénaire 3 – 35 rue de la gare, 750019 PARIS

**Poste profilé :** Oui/Non

**statut du poste :** PV au 01/01/2021

**Groupe RIFSEEP :** Cotation 1

**Durée d'affectation souhaitable sur le poste :** 3 ans

#### I - Mission et organisation :

Au sein du ministère de la justice, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs : mineurs délinquants, mineurs en danger et jeunes majeurs sur le fondement de l'ordonnance du 2 février 1945 (140 000 jeunes suivis chaque année, 10 000 agents, 500 associations chargées d'une mission d'intérêt général, 950M € en PLF 2021). Elle est composée de trois sous directions, la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation, la sous-direction des ressources humaines et des relations sociales, la sous-direction du pilotage et de l'optimisation des moyens. La DPJJ est organisée en neuf directions interrégionales, 54 directions territoriales et environ 250 services de milieu ouvert, d'investigation ou d'hébergement. Elle forme ses agents au sein de l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ).

La sous-direction du pilotage et de l'optimisation des moyens définit et met en œuvre la stratégie financière, immobilière et de transformation numérique de la direction. Elle détermine la budgétisation des projets découlant des orientations stratégiques de la direction et mesure leurs impacts.

Elle établit, en liaison avec le secrétariat général, dans le cadre du programme budgétaire protection judiciaire de la jeunesse (182), les prévisions de moyens nécessaires à la réalisation des missions de la direction, à l'exception des emplois et crédits du titre 2.

Elle recense et analyse les données d'activité concernant ces missions, assure la répartition des moyens hors les emplois et crédits du titre 2 entre les secteurs quel qu'en soit le statut, favorise la qualité de leur gestion, analyse et justifie les coûts. Elle propose des orientations et des outils propres à faciliter, tant au plan central que déconcentré, la connaissance et le pilotage des activités au service des missions.

En lien avec le secrétariat général, elle conduit la politique de la direction relative au parc immobilier et aux systèmes d'information qui sont consacrés à ses missions et gérés par les directions interrégionales ou par l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse.

Elle conçoit la stratégie budgétaire pour le secteur associatif habilité, pilote la campagne de tarification des établissements et services du secteur associatif mise en œuvre par les directions interrégionales et co-élabore avec les associations la doctrine d'emplois et la politique de recrutement des salariés.

Elle emploie 48 agents, dont 38 agents de catégorie A. Elle est organisée en 4 bureaux répartis sur deux sites (Millénaire 3 Site Olympe de Gouges 75019 Paris et 21-23 rue Miollis 75015 Paris) : En outre, deux chargés de mission (affaires générales et santé-sécurité au travail) sont directement placés auprès du sous-directeur.

- **Le bureau de la synthèse** prépare, en lien avec le secrétariat général, le budget du programme et en suit l'exécution.

Dans ce cadre, il assure la synthèse budgétaire des crédits du programme protection judiciaire de la jeunesse et élabore les documents budgétaires relatifs à ce même programme.

Il assure la gestion budgétaire et comptable des crédits de fonctionnement, d'intervention et d'équipement du programme et procède à la répartition de ces crédits entre les responsables de budget opérationnel de programme (BOP).

Il pilote les travaux relatifs à la mise en œuvre d'une comptabilité analytique. Il contribue sur le volet financier aux travaux de contrôle de gestion pilotés par le bureau des systèmes d'information et du contrôle de gestion.

Il assure la gestion des dépenses du BOP central de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

Il assure, en lien avec le secrétariat général, le pilotage et l'animation du contrôle interne budgétaire et comptable au sein de la direction et veille à la régularité et à la qualité de la gestion des moyens de la direction au regard des normes et des références comptables et financières. Il participe à la politique ministérielle d'achats conduite par le responsable ministériel des achats. Il décline et anime cette politique au niveau des services territoriaux.

➤ **Le bureau de l'immobilier** pilote la politique immobilière de la direction.

A ce titre, il élabore la programmation des investissements et suit les opérations immobilières relevant du programme 182. Il établit l'inventaire du patrimoine et décide, en liaison avec le secrétariat général, des acquisitions comme des cessions immobilières. Il élabore et met en œuvre les outils méthodologiques nécessaires à l'optimisation de la gestion du patrimoine de la direction et des associations habilitées.

Il copilote le BOP immobilier avec le service immobilier ministériel du SG. Il pilote la programmation des prises à bail de l'ensemble du programme.

➤ **Le bureau des systèmes d'information et du contrôle de gestion** est le correspondant du secrétariat général, pour la direction, en matière statistique et informatique, et pour les questions relatives à l'informatique et aux libertés.

Il formalise les besoins pour disposer d'une information complète et de qualité sur l'activité de la direction. Il assure la maîtrise d'ouvrage des outils nécessaires à la production, au traitement et à l'exploitation des données nécessaires à la protection judiciaire de la jeunesse et contribue à leur analyse.

Il garantit la qualité des données produites relatives à l'activité de l'ensemble des opérateurs publics et associatifs de la protection judiciaire de la jeunesse.

Il participe au dispositif de pilotage, de connaissance et de compte rendu des activités et de mesure de la performance au service des missions. A ce titre, il anime la démarche de définition et de formalisation des objectifs et indicateurs de la direction et assure leur mise en cohérence

Il anime les réseaux des contrôleurs de gestion et des délégués aux systèmes d'informations des services de la protection judiciaire de la jeunesse.

➤ **Le bureau de l'appui au pilotage des associations habilitées** assure la programmation des ressources du secteur associatif habilité (SAH) et fournit au bureau de la synthèse les éléments de justification au premier euro fondant la prévision budgétaire. Il assure un suivi de l'exécution des structures du SAH, en lien avec les directions interrégionales. Il fournit un appui méthodologique aux directions interrégionales pour l'analyse des états financiers des structures de leur territoire et réalise en tant que de besoin, des analyses consolidées sur le plan national.

Il pilote la tarification des établissements et services relevant de ce secteur et analyse leur performance.

Il contribue au contrôle de gestion en fournissant au bureau en charge du contrôle de gestion les éléments permettant d'analyser les coûts et la performance des établissements.

Il est en relation, dans son champ de compétence, avec les organisations associatives au niveau national.

## **II - Description du poste :**

L'adjoint est chargé de seconder le sous-directeur pour l'ensemble de ses attributions de responsable administratif et financier du programme 182 et dans ce cadre de :

- piloter le programme sous ses aspects budgétaires, comptables et de suivi de la performance : conduire le processus de négociation du PLF et la gestion du programme en liaison avec le secrétariat général du ministère, animer le dialogue de gestion, proposer la répartition des moyens entre les BOP (9 directions interrégionales, école de formation, administration centrale), établir la programmation budgétaire initiale et en assurer le suivi, assurer dans ce cadre le pilotage financier des établissements et services du secteur associatif habilité de la PJJ ;
- veiller à la valorisation du patrimoine et à son adaptation aux normes et aux missions ;
- conduire l'évolution des système d'information de la DPJJ dans le sens d'une meilleure connaissance des jeunes et d'un pilotage renouvelé.

Son action s'inscrit dans un environnement marqué par plusieurs évolutions et réformes structurantes : loi de programmation justice, projet de code de la justice pénale des mineurs, plan ministériel de transformation numérique, renforcement de la justice de proximité...

Il s'agit, dans ce contexte, de veiller à une allocation de ces moyens renforcés cohérente avec les objectifs stratégiques de la direction et de garantir une utilisation efficace et efficiente de ces fonds.

L'adjoint au sous-directeur possède une délégation pleine pour assurer sa mission et le remplacer en cas d'absence. Il peut être en outre chargé du suivi de dossiers à caractère transversal que le sous-directeur juge utile de lui confier en propre.

Ce poste se caractérise par un niveau élevé de relations transversales, l'ouverture sur les différents aspects de l'organisation financière et du pilotage des services, la nécessité de garantir la qualité et la fiabilité des informations budgétaires, comptables et d'activité.

### **III - Compétences requises**

➤ Ce poste s'adresse à un haut fonctionnaire confirmé ayant une forte capacité d'analyse et de synthèse, un sens affirmé du management et des relations humaines, une très bonne maîtrise rédactionnelle, et une bonne connaissance des questions budgétaires et comptables. Il requiert des qualités d'organisation, de disponibilité, de réactivité et de rigueur dans le traitement des dossiers.

➤ Une connaissance des acteurs de la justice des mineurs, du code de l'action sociale et des familles et une expérience en termes de contrôle de gestion seraient des atouts appréciables.

**Le poste est disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

**Renseignements et candidatures :**

**Personne à contacter**

**M. Ludovic FOURCROY, sous- directeur du pilotage et de l'optimisation des moyens**

**[Ludovic.fourcroy@justice.gouv.fr](mailto:Ludovic.fourcroy@justice.gouv.fr)**

**Tél. 01 70 22 74 36**

**Secrétariat mutualisé SDPOM**

**01 70 22 74 46**